Dynamiser la coopération avec l'intelligence collective

Développer une posture de facilitateur et conduire des démarches collaboratives

Les objectifs de la formation

Intégrer les spécificités de la posture de facilitateur

Identifier et poser les conditions d'une dynamique collaborative dans un collectif

Connaître des méthodes d'intelligence collective

Savoir choisir et adapter la méthode la plus appropriée à une situation donnée

Etre en capacité de concevoir et animer un atelier collaboratif

Compétences visées

A la fin de cette formation, vous serez capable de :

- identifier le besoin du client, le contexte d'intervention, les livrables attendus
- concevoir un processus collaboratif permettant d'atteindre l'objectif
- mettre en place un environnement adapté à l'atelier collaboratif
- favoriser la pleine participation des acteurs
- guider les participants en s'adaptant à leurs besoins
- adopter une posture neutre et accueillante

Contenu

Les piliers de la vie d'un groupe

Le rôle et la posture du facilitateur et les autres postures d'accompagnement

La facilitation et les différents modes de décision

Le cadrage d'une intervention

Les types d'atelier

Le design d'atelier

Les fondamentaux de l'intelligence collective

Les aspects matériels d'une intervention

Design et animation d'ateliers à partir des cas réels rencontrés par les participants

Atelier Story-telling

Atelier Anti-problème

Atelier World-Café

Atelier Pro-Action Café

Mise en situation de facilitation sur des cas réels rencontrés par les participants

Une pédagogie active

Expérimentation d'outils et méthodes collaboratives sur des cas réels

Animation de séquences

Modélisation sur le déroulement de la formation, elle-même construite comme une démarche collaborative

Supports

Apports et fiches techniques des différentes méthodes

Production du groupe et photos des différents ateliers

Prix

- Personne auto-financée : 1 350 €
  tarif *early bird* : 1 150 € jusqu'au 13/11/2026
- Personne financée : 1 600 €
- TPE, association : 1 600 €
- Autre organisation : 2 000 €
- Inscription en groupe : nous consulter

Tous les prix sont nets de taxes

Le public

Tout professionnel susceptible d'animer des collectifs : manager, consultant, coach, formateur, coordinateur de projet…

Durée

4 jours
(28 heures)

Lieu

Pont-à-Mousson

Date

lundi 14, mardi 15 décembre et lundi 8, mardi 9 février 2026

Pré-requis

Aucun

Groupe

Groupe de 8 à 12 personnes

Le formateur

Facilitateur professionnel de dynamiques collaboratives certifié, codéveloppement, constellations professionnelles

Financement

Possibilité de mobiliser les dispositifs de financement de la formation professionnelle (OPCO et FAF)

SARL Terreaux – RCS Nancy 895 061 950
31 Pré Hayer – 54700 Pont-à-Mousson – stephane@hestere.co – 06 79 03 54 97
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540402854 auprès du préfet de région Grand-Est

Dynamiser la coopération avec l'intelligence collective

Développer une posture de facilitateur et conduire des démarches collaboratives

Programme

Constitution du groupe
- Inclusion, cadre et règles

Expression des besoins et des attentes des participants
- Atelier story-telling

Le rôle et la posture du facilitateur et les autres postures d'accompagnement
- Atelier anti problème et présentation

La facilitation et les différents modes de décision

Cadrer une intervention 1 • Formuler une problématique
- Atelier à partir de situations réelles soumises par les participants

Cadrer une intervention 2 • Compléments
- Atelier de co-construction

Les types d'atelier

La puissance du questionnement
- Atelier Pro-Action Café

Les fondamentaux de l'intelligence collective
- Aspects systémiques

Le design d'atelier
- Mise en situation et relecture

Présentation de différentes approches de design
- Le *trek* ; le *seminar design canvas*

Mise en situation de facilitation sur des cas réels rencontrés par les participants

Apports complémentaires
- Autres méthodes d'intelligence collective ; aspects matériels ; recadrage

Exploration finale
- Atelier World-Café

Bilan de la formation

Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir compléter ce bulletin et le retourner à :
Stéphane Terreaux – 31 Pré Hayer – 54700 Pont-à-Mousson
stephane@hestere.co

ENTREPRISE, COLLECTIVITÉ, ASSOCIATION :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal :..... Ville : .....

SIGNATAIRE habilité à engager l'entreprise :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Cette formation est financée par un ORGANISME COLLECTEUR ? Oui - Non

Si oui, lequel : .....

Adresse : .....

Code postal :..... Ville : .....

PARTICIPANT :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

ACTION DE FORMATION :

Dynamiser la coopération avec l'intelligence collective	
Les 14-15/12/2026 et 8-9/02/2027 de 9h à 17h	À Pont-à-Mousson (accessible par TER et TGV)
Tarif particulier ou micro-entrepreneur auto-financé : 1 350 € Tarif *early bird* : 1 150 € jusqu'au 13/11/2026 Tarif personne financée par un organisme collecteur, TPE, association : 1 600 € Tarif autre organisation : 2000 € *Tarifs nets de taxes*	

Un contrat de formation (pour les particuliers) ou une convention de formation (pour les organisations) vous sera transmis(e) à réception de ce bulletin d'inscription.

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente qui figurent au verso.

Fait à : ..... Le : .....

Signature : Cachet de l'organisation (le cas échéant) :

Conditions générales de vente
Entreprises, collectivités, associations

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- À réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé et de l'acompte (ou de l'accord de prise en charge), la SARL Terreaux adresse au client une convention de formation en deux exemplaires, le programme de la formation, ainsi qu'une facture correspondant au prix total de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retournera un exemplaire de la convention dûment complétée et signée et le règlement de la somme due, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convocation lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, le formateur fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- L'organisme de formation étant exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée, nos prix sont indiqués nets de taxes.
- Nos formations sont à régler intégralement à la commande ou au plus tard 30 jours avant le démarrage, sauf dispositions particulières expressément convenues.
- Si le participant souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme collecteur dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de la demande, de l'indiquer explicitement sur son bon de commande, et de s'assurer de la bonne fin de paiement. En cas de prise en charge partielle, le reliquat est facturé au client.

ANNULATION ET DÉDIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à la SARL Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû.
- Si elle lui parvient moins de 3 semaines avant le début de la formation, la totalité du montant de la formation est due.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.

Conditions générales de vente
Particuliers

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- À réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, la SARL Terreaux adresse au client un contrat de formation en deux exemplaires, précisant le prix total de la formation ainsi que le programme de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retourne un exemplaire du contrat dûment complété et signé. Il dispose d'un délai de de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter.
- A l'expiration du **délai de rétractation**, la SARL Terreaux adresse une facture d'acompte correspondant à 30 % du prix total convenu.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convocation lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, la formatrice fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- L'organisme de formation étant exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée, nos prix sont indiqués nets de taxes.
- Nos formations sont à régler : 30 % à l'expiration du délai de rétractation puis sur présentation de factures au fur et à mesure de l'exécution de l'action de formation.

ANNULATION ET DÉDIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à la SARL Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû sauf cas de force majeure.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.